

Compte Rendu du CA de l'UL du 11/07/2023 par le SNPTES

Le CA débute à 9h.

Procurations : 7

1. Informations de la Présidente

Phase de contractualisation, complexe et chronophage, nous sommes toujours en attente des résultats de l'évaluation de l'établissement.

Eureca-Pro : nous sommes intégrés, nous pouvons donc bénéficier des financements pour la mobilité des étudiants.

L'UL est labellisée Pôle Universitaire d'Innovation (PUI, 5,7 M€). Démarche menée avec un très fort soutien des collectivités.

Renouvellement du label HRS4R, qui reconnaît la qualité de notre gestion des ressources humaines en recherche. Il nous permet de continuer à bénéficier d'un certain nombre de financements européens.

C. CHIPOT (LPCT) a obtenu une bourse européenne ERC.

Comité Territorial Universitaire : a permis d'avancer sur les schémas universitaires.

Mission Gillet : elle a rendu son rapport sur l'organisation et la structuration de la recherche, elle devait notamment donner un avis sur le positionnement des organismes de recherche (CNRS, INRIA, etc.). Il s'agirait de les positionner comme des agences de recherche tout en les laissant opérateurs de recherche. Les universités seraient des opérateurs de recherche locaux. Nous devrions avoir une attention collective à ne pas devenir uniquement des opérateurs locaux de la stratégie nationale de recherche. Le rapport Gillet veut aussi simplifier l'organisation de la recherche, notamment pour les UMR. Contactée par le MESR pour savoir si l'UL souhaiterait entrer dans une expérimentation sur le sujet, nous avons répondu favorablement.

L'UL souhaite entrer dans la vague 2 de la contractualisation d'objectifs de moyens et de performance (COMP), réponse en septembre.

Dialogue de performance avec le Rectorat : nous avons obtenu 1,6 M€ pour des opérations spécifiques, notamment sur le harcèlement et la discrimination.

Mesures de revalorisation des salaires des personnels : on ne sait pas qui va payer pour 2023, il semble que la prise en charge par l'Université soit une solution fortement envisagée. Première mesure d'amélioration de l'indemnitaire des enseignants du secondaire affectés dans le supérieur.

Elections CNESER : à l'urne, léger recul. Taux de participation plutôt mauvais, à voir avec les travaux de réflexion menés par S. LEYMARIE avec le Comité Electoral Consultatif sur les modalités de vote à l'UL.

Un Directeur de Collégium et un Directeur de Pôle ont choisi de mettre fin à leurs fonctions, le processus de remplacement est en cours.

DGS : montants plafond pour les PCA : DGS = 49 k€/an, Agent Comptable = 34 k€/an, DGSA = 40 k€/an. A l'UL, le montant appliqué globalement est de 70% du montant applicable.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 6 juin 2023

Vote : 1 abstention, autres pour.

Enjeux Stratégiques

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Présidente : travail compliqué par les tendances générales qu'on ne maîtrise pas : coût de l'énergie, inflation, revalorisation du point d'indice, etc. Passé en Sénat : 26 pour, 10 abstentions.

VP Finances : but du DOB 2024 : garantir l'emploi titulaire en maîtrisant la masse salariale, maintenir une capacité à investir à la hauteur des enjeux de la transition écologique. 80% de notre financement vient de la SCSP (2023). On est sur une trajectoire de baisse de la part de cette SCSP dans le budget global, ce qui est positif car notre dépendance vis-à-vis de l'Etat diminue, mais faiblement. Dynamique de croissance des ressources directes, notamment via les grands projets transformants. Des contraintes pèsent sur la trajectoire : GVT (en moyenne, 2,8 M€/an), inflation et crise de l'énergie. On note de grosses zones de flou.

Les programmes PEEC 2030 et France 2030 seront obligatoires pour porter notre stratégie immobilière. Les opérations les plus structurantes sont les plus lourdes et nous ne pouvons les porter seuls. Le Plan France Relance ne donne pas de visibilité à long terme sur sa pérennité. En projection, les efforts à mener jusqu'à 2050 s'élèveraient à 1,2 Milliards d'€ !

Notre situation financière est saine, mais montre une tendance à la baisse de notre résultat très marquée. Le résultat prévu au BI 2023 est de -8,5 M€, et les charges rattrapent les produits. Ceci dit les évolutions des coûts de l'énergie sont moins catastrophiques qu'estimé initialement. Le fonds de roulement (FdR) est suffisant (173 M€) mais sa part libre d'emploi tend à diminuer (31,8 M€). Notre trésorerie augmente, mais avec des produits perçus d'avance, donc cela est trompeur. En tout cas, le reste à dépenser est supérieur à l'augmentation du FdR.

Hypothèses : on se base sur une augmentation de 1,8%/an de la Masse Salariale (MS), et sur ce qu'on peut percevoir de l'Etat ; augmentation de nos ressources propres avec 2 sous-hypothèses (hypothèse 1 : +0,7% ou hypothèse 2 : +2,4%/an de nos produits d'activité selon situation économique du pays).

MS : 512 M€ aujourd'hui, selon l'hypothèse on passe à 577 M€ (croissance en berne) ou 569 M€ (meilleure croissance). En 2023, l'intégralité de la SCSP (pas entièrement prévue pour cela d'ailleurs) ne couvre plus la MS quelle que soit l'hypothèse.

Dans l'hypothèse 1, notre taux de rigidité s'envole, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre.

Sur l'énergie, les hypothèses sont un peu plus optimistes que l'an dernier. On peut prévoir des baisses en 2024 et 2025.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) est fortement grevée dans l'hypothèse 1. Il n'y a que dans l'hypothèse 2 qu'on peut apporter du financement pour l'équipement (et qu'on double le financement pour l'immobilier). Le prélèvement sur FdR est de 41 M€ dans l'hypothèse 1, 30 M€ dans l'hypothèse 2. (à l'horizon 2026). Le nombre de jours couverts par le FdR arrive au seuil limite (15 jours) dans l'hypothèse 1, la situation est meilleure dans l'hypothèse 2.

Il faut donc faire évoluer nos mécanismes de financement ou d'organisation afin de couvrir l'augmentation de nos charges courantes EMEB. Il est proposé que le modèle économique

soit ajusté, avec une augmentation du FGSE de 12 à 20% (équivalent à ce qui est fait dans la plupart des universités et dans les organismes de recherche).

Un représentant du Collège A souhaite savoir quelles sont les préconisations de la commission des moyens.

Présidente : la commission des moyens ne changera pas l'avenir. De ce qu'on pressent, il va falloir mobiliser notre FdR. La commission des moyens est surtout dans une phase d'acquisition des informations, mais c'est du ressort de la Présidente d'amener les propositions. Elle n'a pas reçu d'information de la commission des moyens, ce qui est logique du fait de son installation récente. La réalité, c'est que la SCSP ne couvre plus l'augmentation de la MS.

VP Finances : on constate dans cette commission une grosse réticence à l'augmentation des frais de gestion, et la volonté de plutôt développer les ressources. Mais cela se prépare et doit être posé.

Un autre représentant du Collège A, Président de la Commission des moyens, note toute la complexité du sujet. Beaucoup d'éléments sont présentés, mais sur l'orientation budgétaire en elle-même, on reste sur notre faim. On est avant tout dans des réflexions à l'UL sur de grands projets, mais il y a aussi des leviers dans les composantes à ne pas négliger.

Un troisième représentant du Collège A constate que la trajectoire de désengagement de l'Etat est très préoccupante, et la Présidente devrait se positionner. Les composantes veulent bien plus de ponctions, mais voudraient comprendre à quoi cela sert. C'est tout de même un mécanisme de solidarité positif.

Présidente : comprend la position de Bercy car les universités ont mis en 2022 des sommes importantes sur leur FdR. Sur 4 Milliards globaux, 1 Milliard serait mobilisable.

Vote : 10 abstentions, autres pour

Votre représentant s'est abstenu. Nous comprenons la complexité de l'équation à laquelle est soumise l'UL, mais répondre par la seule augmentation des prélèvements risque à moyen terme d'avoir des effets contre-productifs en décourageant celles et ceux qui vont chercher des moyens et des contrats.

4. Allocation primitive 2024

Présidente : allocation dans un contexte difficile, elle se fera en 2 temps : dans un premier temps une allocation permettant le fonctionnement à la rentrée et calquée sur celle de l'an dernier, et une seconde en fin d'année qui portera sur le reste après dialogue plus approfondi.

VP Finances : conservation des enveloppes 2023 en 2024, mais on alloue 80% dans un premier temps, soit 5,58 M€ pour les Collégiums, 4,85 M€ pour les Pôles Scientifiques et 8,9 M€ pour les Directions centrales.

VP CA : Campagne d'emplois : hausse conséquente du nombre de départs en retraite, donc même si tous les postes ne sont pas publiés, le volume de la campagne est « remarquable » : 145 postes d'Enseignants-Chercheurs contre 122 en 2023 (et 76 en 2021...). Pour les BIATSS, politique favorable aux titularisations, possibilité de transformer en nombre limité les postes AENES en ITRF (catégories C et B seulement). Pour les EC, les évolutions (CPJ, repyramidage) nécessitent une stratégie pour offrir des perspectives là où les « voies normales » ne suffisent pas.

Votre représentant demande si la stratégie RH pour les BIATSS intègre aussi les évolutions du nombre de possibilités de repyramidage annoncées très récemment.

VP CA : effectivement, l'idée est d'intégrer désormais les repyramidages au moment de la campagne et pas en décalé, notamment concernant les repyramidages ASI.

Un représentant du Collège A sera particulièrement sensible à la répartition des emplois d'EC, notamment pour redynamiser l'euro-métropole messine. Comment sont gérés les mobilités d'EC entre 2 laboratoires ?

Présidente : on a des effets territoriaux non négligeables sur les ratios Pr/MCF, sachant que la présence de cadres A pour porter les projets est très importante. Ceci est particulièrement notable pour les composantes hors métropoles. Sur les mobilités d'EC, liberté concernant la recherche, pas forcément l'enseignement. Les mobilités sont libres en matière de recherche, mais se font officiellement à échéance des contrats quinquennaux (sauf cas d'urgence liée entre autres à des conflits).

Ce représentant acquiesce, mais quand les collectivités investissent des centaines de milliers d'euros dans des structures, elles comptent bien que cet investissement soit pérennisé en termes RH dans les structures où elles ont investi. Il cite quelques contre-exemples.

Présidente : il faut tout de même replacer les choses dans leur contexte : on peut pointer aussi la responsabilité de certaines structures dans les départs de personnes, car difficultés parfois à construire une activité. Plusieurs laboratoires sont pluri-site : où sont-ils affectés de fait géographiquement ?

Un autre représentant du Collège A trouve que parler de campagne « remarquable » est exagéré, le compte n'y étant pas pour le fonctionnement au quotidien des structures. La perte de postes des années précédentes n'est pas résorbée. Il s'interroge sur les ouvertures à 80% des moyens dans certaines structures, et à 100% dans d'autres.

Présidente : si on pouvait dégeler les postes, on le ferait... Un report d'ouverture de poste, c'est tout de même très différent d'un gel (qui est plutôt une perte définitive).

Vote : 9 abstentions, autres pour.

Votre représentant s'est abstenu dans le droit fil du vote du point précédent.

5. Adhésion de l'Université de Lorraine aux principes de la Magna Charta Universitatum de 2020 (MCU 2020)

Présidente : déjà passé en CA en 2018, mais la charte a évolué, elle intègre désormais des aspects liés aux liens universités – société.

Vote : unanimité pour.

Vie Institutionnelle

6. Règlement du Comité d'Éthique Scientifique et Pédagogique (CESP) et statuts de la structure d'accueil des corps

Vote : unanimité pour.

7. Charte Statut de l'élu du Comité Social d'Administration (CSA) & de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)

Vote : unanimité pour.

8. Désignation des représentants de l'Université de Lorraine au Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur d'Ingénierie de la Conception (InSIC)

Vote : unanimité pour.

Ressources Humaines

9. Évolution de l'offre d'action sociale des personnels : revalorisation de la prestation restauration

DGSA RH : impact financier de la mesure pour l'UL : 107 k€, pour une entrée en vigueur en septembre 2023.

Vote : unanimité pour.

10. Droits et devoirs des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires - Modification partielle de la délibération n°15 du Conseil d'Administration du 14 mars 2023

Vote : unanimité pour.

11. Missions d'expertise – modification partielle de la délibération n°16 du Conseil d'Administration du 6 juin 2023

Vote : 2 abstentions, autres pour.

12. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) - année 2023-2024

VP CA : 3 changements importants : une réévaluation pour la direction de la MSH, pour les directeurs et directrices d'unités, et pour la direction du SUAPS.

Vote : 2 contre, autres pour.

13. Liste des fonctions ouvrant droit à l'indemnité fonctionnelle (C2) - année 2023-2024

Vote : 2 contre, autres pour.

Vie Universitaire

Présidente : accueil du nouveau VP Etudiant J. FERBER.

14. Bilan Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2022

VP CVU : rappel sur 2021-2022 : 60 812 étudiants à 63,7 €/étudiant, dont 42 € de part fixe. Bilan : 3 873 620,20 €, légère hausse depuis 2020. Présentation rapide de la ventilation de la CVEC selon 7 axes. A noter que le FSDIE a connu une forte augmentation après les années de pause liées à la pandémie.

Perspectives : zones de vigilance dans les services qui n'auraient pas dépensé toute leur enveloppe (redistribution des financements ?).

Un représentant du Collège A constate qu'un certain nombre de projets n'ont pas été acceptés ces dernières années du fait des contraintes financières. Peut-on revenir dessus dans l'avenir ?

Présidente : les collègues peuvent bien sûr redéposer leurs projets. Par ailleurs, les financements non utilisés vont dans un fond dédié à la vie universitaire, donc peuvent utilisables en investissement pour la vie étudiante.

Vote : unanimité pour.

Formation & Insertion Professionnelle

15. Pôle Entrepreneurial Étudiant de Lorraine (PEEL) :

a. Bilan et projet (information, échanges)

b. Augmentation du plafond des aides financières aux étudiants entrepreneurs

Directeur PEEL : travail sur les compétences des jeunes liées à l'entrepreneuriat, pas pour créer des entreprises. Sensibiliser, former et accompagner les étudiants jeunes entrepreneurs. Plus de 500 étudiants-entrepreneurs (statut national reconnu par le MESR) par an. En moyenne, 1 € investi dans le Peel génère 60 € dans l'économie territoriale.

Une équipe dédiée (chargés des projets, responsables communication, administration, etc.), mais l'ancienneté moyenne est de 2 ans, donc difficultés dans l'effet mémoire sur les projets. La demande est forte (réforme liée au BUT3, PUI), mais il faut pouvoir y répondre, d'autant que les sources de financement sont nombreuses, mais pas toujours pérennes.

Un représentant du Collège A note que la répartition en sexe des étudiants est de 60% H et 40% F. Peut-on faire mieux ?

Directeur Peel : certainement, mais au niveau national on est plutôt à moins de 30% de femmes, toutefois il y a des biais sur lesquels il faut travailler.

Des financements sont dédiés pour les étudiants, avec une limite de 2 k€ (premières actions : aller sur des salons, acheter du matériel professionnel, etc.). Il est proposé d'augmenter cette limite.

Vote : unanimité pour.

16. Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS) 2023-2024

17. Frais de concours et certifications de langues 2023-2024

18. Ouverture de formations en apprentissage (complément)

18bis. Régimes spéciaux d'études – rentrée 2023-2024

Vote groupé sur les points 16 à 18bis : unanimité pour.

Hygiène & Sécurité

19. Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels – année 2023

Directeur DPSE : bilan 2022 et proposition 2023.

Vote : unanimité pour.

Recherche & Valorisation

20. Bilan de l'évaluation des projets des unités de recherche du contrat quinquennal 2024-2028 - 1er volet

VP CS : rappel sur la méthodologie du CS pour auditer les unités, puisque l'HCERES ne souhaite pas auditionner ces dernières sur leur projet. Les auditions ont eu lieu entre le 8 mars et le 16 juin 2023. Chaque unité traitée selon une trame unique. La plupart des unités ont été validées sans souci, 5 unités sont en navette légère avec des compléments de dossier ou des clarifications demandés et 2 créations sont proposées (2L2S scindé en 2 unités).

Un représentant du Collège A a une question de procédure : est-ce que les 2 créations (avec dissolution du 2L2S) ont déjà été validées ?

SG UL : il s'agit ici d'une proposition de création, pas d'une création stricto sensu. La procédure officielle de création se fera dans la foulée de notre délibération.

Présidente : ceci n'apparaît pas ex nihilo, il y a eu des discussions au niveau des équipes, l'avis HCERES, etc. qui conduisent à cela. Elle estime que le CA a le droit de donner un avis sur cette proposition de création.

Vote sur le tableau : 3 refus de vote, 2 abstentions, autres pour.

21. Intitulés de Doctorat et d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) – contrat quinquennal 2024-2028

Vote : unanimité pour.

22. Avenant n° 1 à la convention quinquennale entre l'Université de Lorraine et le CNRS

Vote : unanimité pour.

Patrimoine Immobilier

23. Dossier d'expertise du dossier immobilier inscrit au CPER 2021-2027 concernant l'IUT Nancy – Brabois

24. Servitudes de tréfonds pour réseaux de chaleur UEM (Usine d'Électricité de Metz) sur le campus de Bridoux

25. Servitudes de tréfonds pour implantation par la Métropole du Grand Nancy de canalisations enterrés pour captation de sources (sites REMICOURT Télécom Nancy et SUAPS)

Vote groupé sur les points 23 à 25 : unanimité pour.

Fin du CA : 13h05

Votre représentant au CA de l'UL

B. Dussoubs